


demarches-simplifiees.fr

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Votre demande dématérialisée de DETR/DSIL pour l'année 2024

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024. Votre demande sera automatiquement orientée vers la préfecture ou la sous-préfecture compétente.

Les priorités et les modalités de dépôts des dossiers sont adaptés aux niveaux régional et départemental. **Pour plus d'informations sur le calendrier et les conditions d'octroi des subventions dans votre département, consultez l'instruction transmise par votre préfecture de département.** Si vous n'avez pas reçu cette instruction, contactez votre préfecture de département  ou consultez son site internet.

[Lire plus](#)

1. Informations sur le porteur de projet

Identification de la collectivité porteuse du projet

Nature du porteur de projet *

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

- Commune EPCI Pôle d'équilibre territorial et rural
- Syndicat de communes Autre

Département du porteur de projet *

Votre dossier sera transmis à l'autorité compétente pour instruire votre dossier.

Fonction du porteur de projet *

La demande de subvention est présentée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent (article R2334-22 du CGCT).

- Maire Président d'EPCI Autre

Nom du porteur de projet *

Prénom du porteur de projet *

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera-t-elle déléguée ? *

Une collectivité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, de la DSIL afin de financer une opération pour laquelle elle a délégué la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elle justifie d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés.

- Oui Non

Identification de la personne chargée du suivi du dossier

Nom *

Prénom *

Fonction *

Téléphone *

0612345678

2. Présentation de l'opération

Description du projet

Intitulé du projet *

Description succincte et précise de l'opération pour laquelle vous demandez le soutien de l'État. Exemple : rénovation énergétique de l'école primaire, mise en accessibilité de la mairie, création d'une maison France Services.

Adresse principale du projet *

Si possible, précisez une adresse précise, à défaut le nom de la commune qui accueille l'opération.

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI *

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement.

Taille maximale : 200 Mo.

[Parcourir...](#) | Aucun fichier sélectionné.

Joindre un document de présentation de votre projet *

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, le coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.

Taille maximale : 200 Mo.

[Parcourir...](#) | Aucun fichier sélectionné.

Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ? *

Oui Non

Le projet d'investissement comprend-il des travaux ? *

En cas de travaux, vous devez impérativement joindre les justificatifs suivants : situation juridique des terrains et des immeubles, plan de situation et plan de masse des travaux, programme détaillé des travaux et dossier d'avant projet définitif. **Attention : le projet doit également respecter les dispositions du code de l'urbanisme (notamment l'obligation de déclaration préalable, permis de construire et la demande d'un avis de la DRAC pour les travaux à proximité de monuments classés).**

Oui Non

Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ? *

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ? (facultatif)

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.

Impact environnemental du projet

Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ? *

Oui Non

Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ? *

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

Oui Non

Dates prévisionnelles de réalisation du projet

Date de commencement de l'opération *

Si cette date n'est pas connue précisément, indiquer une date prévisionnelle.

jj/mm/aaaa

Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération *

En application des dispositions de l'article R2334-29 du CGCT ⁽¹⁾, le bénéficiaire dispose d'un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution pour achever l'opération.

jj/mm/aaaa

3. Plan de financement prévisionnel

Dépenses et recettes prévisionnelles

Coût total de l'opération (en euros HT) *

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

3,14

Justificatifs des dépenses prévisionnelles *

Joindre un devis descriptif détaillant les dépenses (consultez la source juridique ⁽¹⁾).

Taille maximale : 200 Mo.

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.


Le projet va-t-il générer des recettes ? *

Loyers, produits de cessions, etc.

Oui Non

Plan de financement détaillé *

L'utilisation du modèle joint est obligatoire.

[Modèle à télécharger](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

ODS - 703 ko

Taille maximale : 200 Mo.

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

Aides à l'investissement sollicitées

Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de campagnes DETR/DSIL en 2023 ? *

Si votre demande concerne une opération pour laquelle une demande a déjà été déposée au titre de la DETR et/ou de la DSIL en 2023 et que l'opération n'a pas été modifiée depuis, vous pouvez demander une nouvelle instruction de ce dossier au titre de l'exercice 2024.

Oui Non

Dispositif de financement sollicité *

Préciser si vous souhaitez soumettre votre dossier pour une demande de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). **Pour la DETR, une commission d'élus fixe la liste des catégories d'opérations prioritaires au niveau départemental. Pour en savoir plus, rapprochez vous de votre préfecture.**

DETR DSIL

Montant de l'aide demandée *

Conformément à l'article L1111-10 du CGCT, vous devez assurer une participation minimale au financement de ce projet fixée à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

3.14

En 2024, comptez-vous solliciter d'autres aides publiques pour financer cette opération ?
(facultatif)

Préciser si vous souhaitez ou avez déjà déposé un dossier pour un autre dispositif de financement public.

Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL 2024 ? *

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024 pour une autre opération d'investissement.

Oui Non

4. Finalisation du dossier

Pièces complémentaires

Pièces complémentaires

Inclure ici tous les documents utiles à l'instruction de votre demande, notamment :

- Audit ou diagnostic énergétique
- Documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire)
- Devis
- Justificatifs des autres financements publics obtenus

Ajouter un élément pour « Pièces complémentaires »

Commentaire libre (facultatif)

Indiquez ici toute autre information utile à l'instruction du dossier.

Engagements du porteur de projet

Engagement n°1 - obligation d'information en cas de modification du projet

En cochant la case, le demandeur s'engage à informer par écrit et sans délais la préfecture de département ou la sous-préfecture de son arrondissement si l'opération est annulée, si le coût de l'opération est révisé à la hausse ou à la baisse ou si l'opération est reportée.

Engagement n°2 - Obligation de publication du plan de financement

En cochant la case, le demandeur s'engage à respecter l'obligation de publication de son plan de financement régie par les articles L. 1111-11 et D. 1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Engagement n°3 - Exactitude des informations

En cochant la case, le demandeur atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées dans ce formulaire.

Vous êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraichir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".

demarches-simplifiees.fr

Partie réservée au service responsable de l'instruction de la DETR et/ou DSIL

Contact de l'agent instructeur à indiquer au demandeur

S'il est renseigné, ce champ sera ajouté aux courriels de notification envoyés lors du passage en instruction du dossier puis lors de son acceptation, de son classement sans suite ou de son refus. Ex : Prénom NOM, tel : 01 xx xx xx xx

Champ libre pour le service instructeur

Autres documents utiles à l'instruction

Pièce-jointe complémentaire

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

[Supprimer l'élément](#)

[⊕ Ajouter un élément pour « Autres documents utiles à l'instruction »](#)

Partie à compléter en cas de programmation du dossier

Imputation budgétaire - Choix de la dotation

Préciser la ligne budgétaire vers laquelle le projet doit être orienté.

DETR DSIL Non renseigné Autre

Projet concourant à la transition écologique au sens budget vert

Projet situé en QPV

Projet rattaché à un CRTE

Montant des dépenses éligibles retenues (€)

Montant total des dépenses éligibles retenues à faire figurer sur l'arrêté préfectoral notifiant la décision de financement.

3.14



Montant définitif de la subvention (€)

Montant de la subvention à faire figurer sur l'arrêté préfectoral notifiant la décision de financement.

3.14

Taux de subvention (%)

Le taux de subvention à faire figurer sur l'arrêté préfectoral notifiant la décision de financement.

Sources juridiques : articles L. 1111-10  et R.2334-27  CGCT.

3.14

Pour plus d'information sur les annotations privées

Contactez le bureau des concours financiers de l'Etat à l'adresse dgc-gestion-dotations@dgcl.gouv.fr